

# Viols et pédophilie en accusation

Trois affaires d'abus sexuels sur mineurs pour clore la session d'automne. Parmi les accusés, un Varois plusieurs fois condamné (notamment en correctionnelle à Draguignan) et un prêtre, poursuivi pour complicité d'attentat à la pudeur

La troisième et dernière semaine de la session d'automne de la cour d'assises du Var, présidée par M. Dominique Brijeux, s'ouvre aujourd'hui, lundi 25 octobre, avec le procès de Youssef Chagrout.

Cet homme de 42 ans, né à Casablanca au Maroc et demeurant à La Seyne, est accusé de viol sur personne particulièrement vulnérable.

Les faits ont été dénoncés par la mère d'une jeune fille de 20 ans, invalide, au commissariat de La Seyne.

Le 27 mai 1997, l'accusé aurait proposé à la victime de lui donner quelque chose qui se trouvait dans sa chambre, à l'étage supérieur de son domicile, alors que les parents étaient présents.

Au bout d'un moment, les parents ne voyant plus revenir leur fille, sont montés à l'étage et l'ont découverte nue. La jeune fille déclarait avoir été violée, alors que l'accusé niait les faits. Il passait finalement des aveux devant le juge d'instruction.

M<sup>e</sup> Calmette représentera les intérêts de la partie civile, alors que l'accusé n'a toujours pas désigné d'avocat pour sa défense.

## Un prêtre dans le box

Les journées de mardi et mercredi seront consacrées à l'examen du dossier de Luc Debove, 34 ans, domicilié à Cogolin, mis en examen pour viols et agressions sexuelles sur mineurs de 15 ans, en état de récidive légale. A ses côtés, dans le box des accusés, se trouvera Jacques Charrier, 60 ans, prêtre à l'Abbaye Notre-Dame d'Alquebelle à Montjoie (Drôme), accusé de complicité d'attentat à la pudeur sur mineurs.

Les faits remontent au 7 juillet 1994. Les gendarmes de Saint-Tropez étaient avisés qu'une rixe avait opposé un homme à un individu prénommé Luc, surnommé d'être l'auteur d'attouchements sexuels sur le fils du premier, âgé de 10 ans. Le père, qui avait reçu les confidences de son enfant, informait alors des agissements de ce Luc un couple de commerçants, que les enfants, âgés de 7 et 13 ans, fréquentaient assidûment.

Il s'agissait en fait de Luc Debove, qui était hébergé par ces commerçants. Une perquisition dans le fourgon de Debove permettait la découverte de divers objets destinés à attirer et « distraire » les enfants : des

livres traitant de la prostitution homosexuelle des enfants, des revues naturalistes, des documents ayant trait aux activités pédophiles de Debove.

L'enquête permettait ensuite d'établir que cinq enfants de moins de 15 ans avaient été victimes d'abus sexuels de la part de Debove, les victimes racontant que leur agresseur utilisait un couteau pour leur faire peur.

Un témoin révélait ensuite s'être rendu, en mars 1993, dans la région de Valence où son frère passait ses vacances en compagnie de Debove, chez un prêtre, le père Jacques Charrier, à la cure de Loriol. Cet enfant y aurait subi régulièrement des abus sexuels de la part de Debove alors que le curé en avait pleinement connaissance.

Lors de sa garde à vue, Debove avouait ses penchants de nature pédophile depuis de longues années. Il reconnaissait, notamment, avoir effectué plusieurs voyages à des fins de tourisme sexuel en Roumanie et en Thaïlande. La perquisition chez Charrier permettait d'ailleurs la découverte d'une multitude de photos odieuses, représentant Debove en compagnie d'enfants, de type européen ou asiatique...

Des lettres d'enfants témoignant de leur expérience sexuelle avec Debove, des carnets d'adresses, revues, ouvrages pédophiles ainsi qu'un dossier portant sur un projet de création d'un orphelinat en Roumanie, à l'initiative de Debove, étaient découverts par les gendarmes.

L'exploitation de ces documents permettait d'identifier et d'entendre plusieurs victimes des agissements pédophiles de Debove. Lors de l'information, le père Charrier exposait être lui-même homosexuel à tendance pédophile, sans toutefois passer à l'acte sur des enfants. Il précisait ne rien ignorer des penchants sexuels de Debove.

Debove avait été condamné par la cour d'assises de la Drôme en 1989 à la peine de 5 ans de prison dont 3 avec sursis pour des attouchements sexuels sur mineur, puis à la peine de 9 ans de prison, dont deux tiers de sûreté par la cour d'appel d'Aix-en-Provence en novembre 1998, après une première condamnation à 10 ans de prison devant le tribunal correctionnel de Draguignan.

M. Pierre Alpaïa occupera le siège de l'avocat général. Le bâtonnier Yves Rosé assurera la

défense de Luc Debove, le bâtonnier Jean Pin et M<sup>e</sup> Virginie Pin plaideront aux intérêts de Jacques Charrier.

## Parents accusés de viols

Jeudi 28 et vendredi 29 octobre 1999, les jurés examineront le dossier d'un homme de 53 ans accusé de viols sur mineurs de 15 ans par ascendant, tentative de viol en réunion et violences habituelles sur mineur de 15 ans.

Dans le box, à côté du père, se trouvera son épouse, 40 ans, accusée de viol sur mineur, tentative de viol en réunion et non dénonciation de crime.

L'affaire, dont avaient été victimes deux enfants âgés de trois ans et quatre ans et demi, avait été dénoncée au parquet de Toulon, en février 1997, par le service de l'aide sociale à l'enfance du Conseil général. Entendus, les parents nient les faits.

En avril 1997, les époux étaient mis en examen pour d'autres viols. M<sup>me</sup> Pouey-Sanchou et Landelle représenteront les intérêts de la partie civile, M<sup>rs</sup> Blanc, Fradet et Newton ceux de la défense.

Alain PRAT